

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

\*\*\*\*\*

MINISTERE DE LA  
DECENTRALISATION ET DU  
DEVELOPPEMENT LOCAL

\*\*\*\*\*

REGION DU CENTRE

\*\*\*\*\*

DEPARTEMENT DU NYONG ET SO'O

\*\*\*\*\*

COMMUNE DE NKOLMETET

\*\*\*\*\*



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

\*\*\*\*\*

MINISTRY OF DECENTRALIZATION  
AND LOCAL DEVELOPMENT

\*\*\*\*\*

CENTRE REGION

\*\*\*\*\*

NYONG AND SO'O DIVISION

\*\*\*\*\*

NKOLMETET COUNCIL

\*\*\*\*\*

N° 002 /C-NKMT/CIPM/2024

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

N°006/AONO/C-NKOLMETET/CIPM/2024 DU 03/04/2024 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE  
L'ECOLE MATERNELLE D'AWAE DANS LA COMMUNE DE NKOLMETET, DEPARTEMENT DU NYONG ET  
SO'O, REGION DU CENTRE.

Financement : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC - Exercice 2024, MINEDUB

### ADDITIF N°002

Le Maire de la Commune de Nkolmetet, Autorité Contractante, communique les dispositions du présent appel d'offres sont modifiées ainsi qu'il suit :

#### I/ PIECE N° 2 : RGAO

##### ARTICLE 37 : PUBLICATION DES RESULTATS D'ATTRIBUTION DU MARCHE ET RECOURS

###### ➤ AU LIEU DE :

**37.4.** En cas de recours, il doit être adressé à l'autorité chargée des marchés publics, avec copies à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics, à l'Autorité Contractante et au Président de ladite commission, il doit intervenir dans un délai maximum de cinq (05) jours ouvrables après la publication des résultats.

###### ➤ LIRE PLUTOT :

**37.4.** En cas de recours, il doit être adressé au Comité Chargé de l'Examen des Recours (CER), avec copies à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics, à l'Autorité Contractante et au Président de ladite commission et à l'Autorité Chargée des Marchés, il doit intervenir dans un délai maximum de cinq (05) jours ouvrables après la publication des résultats.

#### II / PIECE N° 3 : RPAO

##### Article 7-2 : Enveloppe A – Volume 1 : Pièces administratives

###### ➤ AU LIEU DE :

5- Une caution de soumission (suivant modèle joint) d'un montant de **140.000 FCFA (Cent quarante Francs CFA)** et d'une durée de validité quatre-vingt-dix (90 jours délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministre en charge des Finances du Cameroun

###### ➤ LIRE PLUTOT :

5- Une caution de soumission (suivant modèle joint) d'un montant de **140.000 FCFA (Cent quarante Francs CFA)** et d'une durée de validité de trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres, délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministre en charge des Finances du Cameroun

#### II/ PIECE N° IV : CCAP

## **Article 36 : RESILIATION DU MARCHE (Article74 CCAG)**

### **➤ AU LIEU DE :**

36.1 Le marché peut être résilié comme prévu à la section III Titre IV du décret N°2004/275 du 24 septembre 2004 et également dans les conditions stipulées aux articles 74, 75 et 76 du CCAG

### **➤ LIRE PLUTOT :**

36.1 Le marché peut être résilié comme prévu à la section III Titre IV du décret N°2018/36 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics et également dans les conditions stipulées aux articles 74, 75 et 76 du CCAG

Par conséquent, toutes les dispositions se conforment à cette modification et toute Entreprise ou Soumissionnaire intéressé par la présente offre est prié de passer à la Mairie de Nkolmetet (Secretariat Général) se procurer une copie du présent additif .

**Nkolmetet, le 30 avril 2024**  
**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NKOLMETET**  
**(Autorité Contractante)**

### **Ampliations :**

- ✓ Préfet/NS/MBYO ;
- ✓ DDMAP/NS ;
- ✓ ARMP (pour insertion au JDM) ;
- ✓ Pdt/CIPM-NKMT ;
- ✓ DDDDL/N&S ;
- ✓ Affichage ;
- ✓ Chrono/archives

